

Transports scolaires 2019 - 2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



Carole Delga
Présidente de la Région
Occitanie/ Pyrénées-
Méditerranée



Georges Méric
Président du Conseil
départemental
de la Haute-Garonne

Madame, Monsieur,

Depuis 2017, la Région Occitanie a délégué au Conseil départemental de la Haute-Garonne la compétence transport pour continuer à vous proposer, ensemble, un service transport de qualité, respectant les meilleures normes de sécurité et d'émission de gaz à effet de serre. Malgré le contexte tendu des finances publiques, nous avons fait le choix de maintenir la gratuité totale* du transport entre le domicile et l'établissement afin de préserver le pouvoir d'achat des familles. Cela représente une aide évaluée à 660 € par élève transporté. Ce choix politique fort permet ainsi de promouvoir un service public de transport efficace, au plus proche de votre quotidien et de celui de votre enfant.

Nous vous assurons ainsi, Madame, Monsieur, de notre attachement à garantir la qualité de ce service essentiel au bon déroulement de la scolarité de votre enfant.

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée.

COMMENT RÉCUPÉRER SON TITRE DE TRANSPORT ?

- **Lignes scolaires** : retrait auprès de la mairie de la commune de domicile sauf pour les communes de L'UNION, REVEL, SAINT-ORENS et TOULOUSE (envoi à domicile).
- **Carte PASTEL** : envoi directement à domicile*
- **Carte SNCF** : retrait ou rechargement auprès de la gare indiquée au verso.

* Si l'élève n'a jamais eu de Carte Pastel, celle-ci sera adressée à son domicile. Si l'élève a déjà une Carte Pastel (scolaire, Tisséo 4-25 ans, liO-Arc-en-ciel jeune) un courriel lui sera envoyé précisant les modalités de son rechargement. Les adresses postales et électroniques mentionnées sur la demande **doivent être très précises**. La responsabilité du Conseil départemental ne saurait être engagée en cas de non réception de ces différents documents. Les courriers retournés à la Direction des Transports pourront être retirés **après la rentrée** sur la présentation d'un justificatif d'adresse.

ATTENTION :

- **Tout changement en cours d'année scolaire devra être dûment justifié.**
- **En cas de perte ou de vol de la carte, un DUPLICATA PAYANT sera établi.**

* POUR EN SAVOIR PLUS...

... sur les critères de la gratuité du transport scolaire ou sur les conditions des déplacements vers les établissements hors département ou hors académie, se reporter au site internet :

www.haute-garonne.fr ou contacter le n°vert **0 800 011 593** Service & appel gratuits

Les informations recueillies dans ce dossier, sauf le n° de téléphone et l'adresse e-mail, sont obligatoires pour la délivrance d'un titre de transport nominatif et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 février 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser aux services du Conseil départemental de la Haute-Garonne - 1, Boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE Cedex 09. Les informations recueillies pour la délivrance d'une carte Pastel sont susceptibles d'être transmises, à des fins non commerciales, aux autres services publics de transport, signataires de la Charte Pastel Midi-Pyrénées, sauf avis contraire, formulé par courrier à l'adresse ci-dessus.

Pour toute information :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
Direction des Transports
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE CEDEX 9

